



Conditions/composition du dossier d'adhésion au GEX

1. Etre enregistré auprès du MINCOMMERCE comme exportateur de cacao/café (Attestation de déclaration d'existence);
2. Adresser une demande d'adhésion à l'attention du Président du GEX, accompagnée de la photocopie du dossier fiscal complet (*plan de localisation compris*) de la structure postulante;
3. Payer en espèces contre reçu ou par chèque, la somme de 250 000 F CFA comprenant :
 - 150 000 F CFA (droits d'adhésion)
 - 100 000 F CFA (Cotisation annuelle)
4. Remplir la fiche d'adhésion au GEX;
5. Présenter un dossier de demande de carte professionnelle au CICC (Demande à adresser au Secrétaire Exécutif).

NB : Cotisation proportionnelle (600 F CFA/tonne compilée).